

DOSSIER DE PRESSE

COLLECTIF GRAND EST pour la défense du secteur médico-social

Contact : collectif.ms.grandest@gmail.com



Rendez-vous à la Convention Nationale
pour la défense du secteur médico-social,
de la psychiatrie et de l'accès aux soins psychiques pour tous
Le 25 septembre à 13 h à la bourse du travail à Paris
(3 rue du Château d'eau, 75010, salle Ambroise Croizat)

ACTUALITE

En réponse aux récentes mesures gouvernementales (voir le chapitre « repères chronologiques »), le **Collectif Grand Est organisait une réunion en Visio, le 29 juin 2021**, afin de rassembler les Collectifs, Associations et Syndicats autour d'un appel pour la défense du secteur médico-social, de la psychiatrie et de l'accès aux soins psychiques pour tous.

Nous avons comptabilisé **140 connections**. Par conséquent, nous étions encore plus nombreux, rassemblés derrière nos écrans à écouter les 17 intervenants, venus témoigner au nom de leur collectif, de leur syndicat ou association. De nombreuses régions et départements étaient représentés : **Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Basse et Haute Normandie, Montbéliard, Oise, Aude, Lyon, Maine-et-Loire, Grand Est...**

A l'issue de cette réunion, un texte a été adopté appelant à une forte mobilisation dès la rentrée 2021 (Voir en annexe le compte-rendu et le texte de cet appel)

Il a été décidé de la tenue d'une **Convention Nationale, le 25 septembre 2021, à la Bourse du travail à Paris (Grande salle Ambroise Croizat)** afin d'organiser une manifestation d'ampleur au ministère des solidarités et de la santé.

Tous les salariés, assistants sociaux, éducateurs, ergothérapeutes, médecins, orthophonistes, personnels administratifs, technique, psychologues, psychomotriciens, psychopédagogues, de ces deux secteurs sont concernés.

Au cœur des revendications :

- *Retrait de l'arrêté du 10 mars 2021*
- *Abandon des plateformes (PCO) qui organisent le tri des enfants*
- *Pas d'Ordre des Psychologues*
- *Augmentation significative des salaires et créations de postes pérennes*
- *Accès aux soins pour tous*
- *Appartenance des psychologues au champ des sciences humaines et sociales*

DEROULEMENT DE LA CONVENTION le 25 septembre : Début 13H

- Prise de parole des différents collectifs, associations et syndicats
- Choix d'une date pour une manifestation à Paris devant le Ministère des solidarités et de la santé.
- Demande d'audience auprès du ministre O. Véran à l'issue de cette manifestation
- Désignation des membres de la délégation.
- Accord pour, qu'à l'issue de cette audience, les nombreuses pétitions qui, dans le sens de nos revendications, regroupent à ce jour des milliers de signatures, puissent être déposées.

Un ordre du jour précis du déroulement de cette convention sera disponible sur le site du Collectif Grand Est et la page Facebook, au début du mois de septembre 2021.

RAPPEL DE L'HISTORIQUE DU COLLECTIF GRAND EST

Le Collectif Grand Est est créé en 2019 par des salariés d'établissements médico-sociaux à Reims, en réaction à la réforme SERAFIN-PH. (Service et Établissements Réforme Adéquation FINancement-Personnes Handicapées)

Dans le même temps, une autre réforme propose de mettre en place des RAPT (Réponse Adaptée Pour Tous), afin de gérer des GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse) chargé d'orienter les « usagers » en fonction des places disponibles.

Dès lors, nous avons pris conscience des conséquences induites par une politique de santé attaquant les valeurs à l'origine de la création des établissements médico-sociaux, en particulier dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence (voir article en PJ: Menace sur le médico-social/enfance en danger, 2019)

Le Collectif Grand Est se fixe donc comme objectif de défendre le soin et l'hospitalité pour tous, de dénoncer la pénurie de soignants, pénurie organisée depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs.

En 2020, le démantèlement du secteur médico-social se poursuit par la mise en place des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) et la politique d'inclusion à marche forcée des enfants handicapés, dans un but avéré de réduire le coût des prises en charge, sans moyens humains et financiers supplémentaires.

En réaction, en mars 2021, le Collectif lance, sur change.org, **une pétition pour « la défense du soin pour tous dans le secteur médico-social »**. (<https://www.change.org/Pétition-Défense-Médico-social-SoinsPourTous>)

L'actualité s'accélère avec une attaque des psychologues au printemps 2021.

D'une part, l'Arrêté du 10 Mars définit les pratiques des psychologues dans le cadre des PCO, qui les contraint à un catalogue des techniques officialisées, excluant, de fait, tout autre type d'exercice et de références théoriques.

D'autre part, une proposition de loi prévoit la création d'un Ordre des Psychologues dont le but est de mettre ces professionnels aux ordres de la politique étatique.

Le soin psychique et la pédopsychiatrie sont menacés de disparition.

Le Collectif Grand Est (CGE) s'organise alors, en avril 2021, en **Comité Régional de Résistance** dont vous trouverez le **texte fondateur** sur notre site ainsi que les signatures (régulièrement mises à jour) des professionnels engagés dans les revendications qui y sont clairement énoncées.

En juin 2021, est mis en ligne un site internet : <https://collectifgrandest.wordpress.com>

Et une page Face Book : <https://www.facebook.com/Collectif-Grand-Est-pour-la-Défense-du-Secteur-Médico-Social-104001551934391/>

PARTENAIRES ET SOUTIENS

Collectifs :

- L'Appel des Appels
- Le Printemps de la Psychiatrie
- La CRIEE (Reims)
- Collectif des 39
- Collectif Normand pour le soin psychique
- Collectif Breton
- Coordination des CMPP de Nouvelle Aquitaine
- Collectif Grand Ouest, Rennes
- Collectif havrais
- Collectif des psychologues du 49
- Collectif Pas d'Ordre des Psychologues
- Comité de défense de la psychiatrie et du droit aux soins psychiques pour tous les patients, du CHS Vinatier
- Humapsy
- Collectif national des inter collèges des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Comité inter hospitalier (CIH)

Syndicats :

- USP (Union Syndicale de la Psychiatrie)
- Afpep-Snpp (association française des psychiatres d'exercice privé)
- SNPP (Syndicat national des psychiatres privés)
- FOF (Fédération des Orthophonistes de France)
- FFPP (Fédération Française des psychologues et de Psychologie)

- CGT Institut Michel Fandre
- CGT CHS Vinatier
- FO CHS Vinatier
- UD FO 51

- Patrick Ange Raoult (Secrétaire Général du Syndicat National des Psychologues, SNP)

- Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de recherche en Psychopathologie et Psychanalyse Albert (SIUEERPP)

DOCUMENTS DU COLLECTIF GRAND EST, joints en annexe :

- Texte fondateur du Comité de Résistance du Collectif Grand Est
- Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2021
- Appel du 29 juin 2021

Collectif Grand Est pour la défense du secteur médico-social

Texte fondateur du Comité de Résistance pour la Défense du Droit aux Soins

Nous, salariés du médico-social : assistants sociaux, éducateurs, ergothérapeutes, médecins, orthophonistes, personnels administratifs, technique, psychologues, psychomotriciens, psychopédagogues ... apportons notre soutien total aux mobilisations qui s'amplifient depuis plusieurs mois contre les tentatives réitérées de démantèlement des centres de soins de notre secteur.

Ce gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, porte l'entière responsabilité de la pénurie de personnel et de moyens qui empêche l'accès de milliers d'enfants et d'adolescents à des prises en charge adaptées (listes d'attente de plusieurs années), et à subir des ruptures de soin aux lourdes conséquences.

Cette situation ne peut que s'aggraver avec la mise en place des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) qui se substituent au recrutement indispensable de soignants nécessaires pour répondre aux besoins.

De plus, s'il devait se généraliser, ce dispositif mettrait, sous couvert d'expertise et sur la base du tout neuronal, les soignants dans l'obligation de suivre un parcours d'évaluation et de soins, procédé parfaitement inadapté et tout à fait contraire aux valeurs thérapeutiques du médico-social.

En conséquence, nous exigeons :

- L'abandon de la mise en place des PCO.
- L'embauche de personnels supplémentaires dans les lieux de soin et l'augmentation significative des salaires pour une attractivité des métiers et la pérennisation des soins.
- L'abandon du projet de la création d'un ordre des psychologues dont le but est de mettre les psychologues aux ordres de la politique étatique.
- Le retrait de l'Arrêté du 10 mars 2021, qui met en œuvre l'interdiction de la pluralité des approches thérapeutiques des psychologues et le libre exercice de leurs pratiques.

Sur cette base, nous décidons de nous constituer en Comité régional, avec pour objectif la création d'un Comité de résistance à l'échelle nationale.

Par ce regroupement qui ne concurrence aucune autre initiative, nous entendons défendre une clinique humaniste, plurielle, accessible à tous, contre une politique de destruction des soins.

Mai 2021

Contact : collectif.ms.grandest@gmail.com

Synthèse et perspectives : Réunion du 29 juin 2021

Après les 2 mai et 10 juin derniers, la soirée du 29 juin 2021, à l'initiative du Comité de Résistance, issu du Collectif Grand Est pour la défense du secteur médico-social, marque une étape importante dans la lutte qui s'organise contre les attaques successives des gouvernements. Attaques du soin pour tous, de la liberté des pratiques, du libre choix du praticien...

Lors de cette soirée, nous avons comptabilisé 140 connections. Par conséquent, nous étions encore plus nombreux, rassemblés derrière nos écrans à écouter les 17 intervenants, venus témoigner au nom de leur collectif, de leur syndicat ou association. De nombreuses régions et départements étaient représentés : Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Basse et Haute Normandie, Montbéliard, Oise, Aude, Lyon, Maine-et-Loire, Grand Est...

Nous avons pu ainsi nous rencontrer, mieux nous connaître et nous faire connaître.

Je vous communique la liste de ces intervenants.

Je tiens à les remercier chaleureusement pour ce partage qui nous confirme que la destruction de notre système de santé, d'accueil de la souffrance psychique, de la pensée est en marche et déjà opérante.

- Roland Gori (Appel des Appels)
- Marie Dagault (psychiatre, membre fondateur du Collectif Normand pour le soin psychique, déléguée pédopsychiatrie Afpep-Snpp association française des psychiatres d'exercice privé et Syndicat national des psychiatres privés)
- Gaëlle Héligot (psychologue, membre du Collectif Breton)
- Christophe Walisko (Directeur administratif du CMPP et directeur du SESSAD TLSP Bossuet à Lyon)
- Éric Soutif (psychologue, membre de la coordination des CMPP de Nouvelle Aquitaine)
- Christine Garrec (psychologue du Centre de santé mentale angevin, membre active du Collectif des psychologues du 49)
- Bénédicte Thomas (coordinatrice du collège des psychologues du CHU d'Angers, membre active du collectif du 49)
- Jeanne-Antide Lami (Psychologue, CMPP de Montbéliard)
- Romain Fulcrand (Assistant social, CAMSP et CMPP de Narbonne, syndicat CGT)
- Alice Davoine (psychologue, Collectif Grand Ouest à Rennes)
- Véronique Gouédart (psychologue, psychothérapeute, CMPP de Caen, représentante de la délégation à la préfecture du Calvados le 10 juin 21)
- Marie Hélène Doguet (psychiatre, psychanalyste, Haute-Normandie)
- Manuela Baty (psychologue, collectif havrais)
- Géraldine Museo (infirmière psychiatrique, syndicat Force Ouvrière, Centre Hospitalier Spécialisé Vinatier, Lyon)
- Catherine Reichert (psychologue, membre fondateur du Collectif POP)
- Françoise Duplex (pédopsychiatre, vice-présidente de l'AFPEP-SNPP, Association française des psychiatres d'exercice privé et Syndicat national des psychiatres privés, Directrice médicale CMPP de Cergy-Pontoise et sa région, 95)
- Daniel Repoux (Éducateur scolaire, Institut Michel Fandre, Reims, membre fondateur du Collectif Grand Est)

Les constats sont convergents et sans appel.

Chacun a pu dire à quel point il se sent menacé localement, dans son institution, dans ses valeurs éthiques et déontologiques.

En contrepartie, il est apparu aussi que des résistances se mettent en place, des collectifs se créent, des assemblées générales, des appels se succèdent venant de lieux très divers, hôpitaux psychiatriques, secteur libéral ou associatif, syndicats.

Notre objectif au Collectif Grand Est (CGE) est d'agréger ces luttes, ces initiatives, pour en faire un réel mouvement national, fort, capable de créer un rapport de force face au rouleau compresseur gouvernemental, à cette déshumanisation dont nous avons parlé Roland Gori.

Le directeur du CMPP et SESSAD Bossuet à Lyon a pu préciser que le cahier des charges en Auvergne- Rhône-Alpes n'est pas identique à celui imposé en Nouvelle-Aquitaine. Les textes qui régissent les établissements médico-sociaux (au travers de l'annexe 32 et de l'actuel cahier des charges) de cette région sont, selon cet intervenant, des protections face à une tentative d'enlever toute singularité au secteur. Toutefois, il faudra suivre l'évolution dans les deux ans qui viennent, notamment au moment de la négociation du prochain CPOM (Contrat d'objectifs et de moyens).

Plusieurs intervenants ont aussi témoigné des méthodes autoritaires, utilisées par certaines associations de gestion et directions d'établissements qui mettent à mal les salariés.

Hier soir, des professionnels du soin psychique, de toutes les spécificités étaient présents, même si tous n'ont pas pris la parole.

Alors au-delà de nos spécialités, il est plus que nécessaire de se rassembler.

Nombreux ont exprimé l'urgence à s'unir mais aussi à agir.

« La maison brule ! ». Expression qui est revenue à plusieurs reprises.

Lors de cette réunion, deux niveaux de réponses se sont révélés, complémentaires et indissociables.

Le premier est ce que Catherine Reichert a appelé « le travail de fourmi ». Le collectif POP (Pas d'Ordre des Psychologues) a œuvré efficacement pour obtenir un nombre considérable de signatures et de soutien contre le projet de loi qui prévoit un Ordre des Psychologues.

Toutes les initiatives sont excellentes : diffuser un documentaire comme l'a proposé Patrick Bélamich, organiser des assemblées générales, comme au CHS Vinatier, tenir des Assises « debout » de la psychiatrie et du médico-social, en mars 2022, comme nous annonce Delphine Glachant, débattre localement, faire connaître nos métiers auprès des élus comme cela fut également rapporté etc...

Un travail de terrain est plus que nécessaire pour convaincre nos collègues, partager, mobiliser, donner de l'espoir, combattre la peur et le sentiment d'impuissance, d'épuisement souvent, voire de dépression, qui s'abat sur bon nombre d'entre nous.

Le second s'appuie sur le premier et peut être concomitant afin de permettre d'articuler actions et réflexions.

Il s'agit de nous organiser, de nous rassembler pour définir, sans aucune exclusive, une stratégie d'actions à mener ensemble, à partir de revendications partagées et clairement définies.

Ces revendications nous les énonçons dans le texte que je vous adresse au nom du Collectif Grand Est.

A l'issue de cette soirée, nous avons convenu de la tenue d'une Convention le 25 septembre 2021, à Paris, en présence et en Visio, afin d'organiser une manifestation devant le Ministère de la santé et des solidarités. Cette journée doit être une réussite. Pour cela, nous devons être nombreux à répondre à l'appel mais aussi déterminés à poursuivre ce qui ne sera qu'une étape. Nous savons, par expérience hélas, la détermination et la violence qui nous sont opposées. Il faudra tenir dans la durée. Nous le pourrions si nous sommes unis.

Le mois de septembre 2021 est riche en rencontres.

- Le 11 et 12 septembre : Assises de Ligoure. Situation des CMPP en Nouvelle Aquitaine.
- Le 18 : Assemblée Générale de l'Appel des Appels, Roland Gori.
- Le 8 et 9 octobre 2021 : Rencontres Nationales du Travail social en lutte en île de France

Pour notre part, **RDV est pris le 25 septembre 2021 pour la tenue de la convention.**

Dans l'attente de cette rentrée qui s'annonce riche, nous poursuivrons nos échanges, nos réflexions, afin d'enrayer cette machinerie deshumanisante.

Je me permets d'évoquer ici, le magnifique résistant et anthropologue que fut Jean-Pierre Vernant :

« Le vrai courage c'est, au-dedans de soi, de ne pas céder, de ne pas plier, de ne pas renoncer.

Être le grain de sable que les plus lourds engins, écrasant tout sur leur passage, ne réussissent pas à briser »

(La traversée des frontières, 2004)

Soyons des milliers de grains de sable !

Je vous souhaite un bon été !

Marie Bakchine

30 juin 2021

Pour nous contacter : collectif.ms.grandest@gmail.com

Pour retrouver l'enregistrement de cette soirée du 29 juin 2021, vous pouvez consulter d'ici quelques jours notre page FB et notre site internet :

<https://collectifgrandest.wordpress.com>

<https://www.facebook.com/Collectif-Grand-Est-pour-la-Défense-du-Secteur-Médico-Social-104001551934391/>

Appel du 29 Juin 2021

Pour la défense du secteur médico-social, de la psychiatrie et de l'accès aux soins psychiques pour tous

Manifestation nationale à l'automne au ministère de la santé, là où ça se décide !

Tenue d'une convention nationale le 25 septembre à Paris pour renforcer sa préparation

Le 29 juin, nous étions réunis nombreux (140 connections), en Visio conférence, à l'appel du Comité de Résistance du Collectif Grand Est.

De nombreuses régions et départements étaient représentés : Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Basse et Haute Normandie, Doubs, Oise, Aude, Auvergne-Rhône-Alpes, Maine-et-Loire, Grand Est...

Durant cette rencontre, nous avons échangé, fait l'état des lieux du secteur sur tout le territoire. Partout la mise en place des plateformes de coordination et d'orientation (PCO), les restrictions budgétaires et en personnel qui réduisent l'accès aux soins pour tous, le maintien de l'arrêté du 10 mars et la création d'un ordre des psychologues mettraient un point final à la liberté d'exercice, d'abord des psychologues et ensuite de tous les autres professionnels du secteur. Sans parler du remboursement généralisé sous prescription médicale, en Maison de Santé !

La puissante et inédite mobilisation du 10 juin n'a reçu, d'Olivier Véran et de son gouvernement, qu'une fin de non-recevoir. Il n'est pas exagéré de qualifier cette attitude d'arrogante et méprisante.

Les délégations, celle reçue à Paris et celles reçues en région, ont toutes déclaré qu'on les avait écoutées « poliment », mais sans jamais répondre à aucune de nos revendications.

Cette mobilisation de tout le secteur médico-social et psychiatrique ne peut pas rester sans suite. Il en va de la liberté d'exercice de nos professions, de la préservation de l'accès aux soins pour tous et à court terme de la survie du médico-social, du soin psychique et de la psychiatrie.

Nous décidons donc à l'issue de cette visio-conférence, sans, bien entendu, ni exclure ni nous opposer à toutes autres initiatives, d'une manifestation nationale au ministère de la Santé et des Solidarités, pour hausser le niveau de notre résistance, et de la tenue, le 25 septembre prochain à Paris, d'une convention nationale pour développer et renforcer l'organisation et la réussite de cette montée en masse à Paris.

Une date dans la semaine immédiatement avant les vacances scolaires de la Toussaint où celle immédiatement après semble se dégager des échanges.

Au cœur des revendications :

- **Retrait de l'arrêté du 10 mars 2021**
- **Abandon des plateformes (PCO) qui organisent le tri des enfants**
- **Pas d'Ordre des Psychologues**
- **Augmentation significative des salaires et créations de postes pérennes**
- **Accès aux soins pour tous**
- **Appartenance des psychologues au champ des sciences humaines et sociales**

Repères chronologiques

- **22 novembre 2018, Circulaire N° SG/2018/256 relative à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination** dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro développement.
- **Septembre 2019 : Dispositif RAPT et SERAFIN-PH**, réforme du financement des établissements médico-sociaux, qui applique une formule adaptée de la tarification à l'acte (T2A) qui a fait tant de dégâts dans l'hôpital public. (11)
- **30 septembre 2019 : Projet de Réforme du financement de la psychiatrie : PLFSS 2020**, dossier de presse, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Action et des Comptes publics, à télécharger [en pdf](#). A lire aussi : [La réforme du financement de la psychiatrie se précise](#). Entrée en vigueur en 2021.
- **10 mars 2021, Arrêté relatif à la définition de l'expertise spécifique des psychologues**
- **7 Avril 2021, Proposition de loi visant à la création d'un ordre des psychologues**
- **8 avril 2021 : Manifestation à l'appel** des confédérations CGT, FO, Sud, CFTC à l'adresse de tous les salariés du sanitaire, du social et du médico-social. Pour la défense du secteur médico-social. Pour des embauches à la hauteur des besoins. Pour l'augmentation de 183 euros comme l'ont obtenue les soignants du secteur public de soins.
- **2 mai 2021 : Réunion en présentiel et en Visio**. Appel à une mobilisation des praticiens du soin psychique. Par l'Appel des appels, le Collectif des 39 et le Printemps de la psychiatrie. 800 connections et 250 participants en présentiel.
- **Mai 2021 : 4 requêtes** (dont une par l'Appel des Appels, le Printemps de la Psychiatrie, les 39) ont été déposées devant le Conseil d'État pour contester l'Arrêté du 10 mars 2021
- **7 Mai 2021, Forum : « Arrêtons l'Arrêté »**. La parole à des intervenants – notamment Roland Gori, président de l'Appel des appels, Patrick Landman président de STOP DSM, Patrick Belamich président de la Fédération des CMPP, mais aussi psychologues, psychanalystes, professeurs des universités, représentants d'associations de familles de patients, de syndicats, etc. – afin d'explicitier les enjeux et de faire reculer une nouvelle fois cette tentative de faire main basse sur le champ psy.
Lien : <https://youtu.be/TCtOuCZBOVc>
- **29 Mai 2021, Journée de mobilisation internationale** à l'appel de 60 Collectifs, associations et syndicats pour défendre un accès égalitaire à la santé.
- **Mai 2021 : Cahier des charges** édité par le ministère des solidarités et de la santé : **Dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluri professionnelles et les centres de santé**. Para médicalisation et précarisation des psychologues, attaques des institutions et destruction du service public au profit d'une privatisation des soins psychiques.
- **10 juin 2021, Manifestation des psychologues** en province et au ministère des solidarités et de la santé
Halte à la prolifération des mesures et annonces qui disqualifient les psychologues, aux méthodes anti-démocratiques, à l'abandon du service public, pour le retrait des mesures gouvernementales annoncées, l'accès libre aux psychologues
Lien : <https://www.appeldu10juin.com>
- **15 juin 2021, Mobilisation du social, médico-social, psychiatrie**, à l'appel de la CGT et Sud Santé Sociaux pour la revalorisation des salaires et l'obtention des 183 euros
- **15, 19 et 25 juin 2021, Appel à la grève** par la coordination nationale du travail social en lutte
- **29 juin 2021, Réunion en Visio à l'initiative du Collectif Grand Est**.

PETITIONS en cours

- Pétition : *L'Accès direct aux Psychologues : un enjeu de santé public* (CGT-UFMICT, FFPP, SIUEERPP, SNP) ;
- Pétition : *Les psychologues doivent être au cœur du dispositif de soutien psychologique*(collectif)
- Pétition : *Pour un nouveau tarif et un accès libre aux psychologues dans les expérimentations* (SNP).
- Pétition : *Signez la lettre pour le retrait de la proposition de loi sur un Ordre des psychologues*
- Pétition : <https://www.change.org/Pétition-Défense-Médico-social-SoinsPourTous>

ARGUMENTS

(Extraits d'articles et de lettres ouvertes)

- **Retrait de l'arrêté du 10 mars 2021**

→ « En choisissant de souscrire à l'hypothèse étiologique neuro-développementale d'un certain nombre de troubles des enfants (autismes, hyperactivité, troubles de l'attention, dyslexies, tics...) et en organisant de façon autoritaire leurs prises en charge vers des plateformes d'orientation spécifiques où seuls ne pourront être prescrits des soins se référant aux thérapies cognitivo-comportementales, le gouvernement choisit d'écarter toute autre approche, psychodynamique, systémique, phénoménologique... Une psychiatrie d'État s'installe pour les enfants, les adultes de demain.

Et pour cela, le gouvernement a choisi de s'attaquer aux psychologues par l'arrêté du 10 mars 2021, lequel définit leurs obligations de formations et de pratiques auprès de ces enfants.

Au-delà de ces professionnels, que **le pouvoir s'entend contrôler également par un projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues, ce sont l'ensemble des professionnels du soin psychique qui vont passer sous contrôle de l'État.** Les psychiatres deviendront des donneurs d'ordre auxquels les psychologues n'auront qu'à se soumettre. Et que dire de ces familles et ces enfants qui n'auront d'autre choix que d'entrer dans ces cases ?

Les psychologues, dont le titre de psychothérapeute est déjà bordé par l'amendement Accoyer depuis 2009, voient leurs formations universitaires tronquées par une emprise de plus en plus importante des théories comportementalistes.

Nous pensons important et nécessaire que **le pluralisme des formations reste la règle dans les départements universitaires de psychologie permettant un pluralisme des pratiques.**

Nous pensons que les psychologues doivent avoir une formation clinique garantie, passant au minimum par des stages cliniques dans leur 3^e cycle, voire par une année supplémentaire de pratique clinique dans les services publics et dans les cabinets de consultation. » (4)

→ « **Le référentiel unique neurodéveloppemental imposé par cet arrêté** fait l'aveu de sa méconnaissance de tout un champ de la psychopathologie clinique des troubles des apprentissages et autres problématiques instrumentales ou plus globalement dites aujourd'hui neurodéveloppementales... Lorsqu'on y regarde de plus près, lorsqu'on a l'habitude de la clinique infantile, on ne peut pas ignorer que dans certaines circonstances et non des moindres les approches mentionnées ici peuvent ne pas suffire, voire même ne pas fonctionner malgré toute l'énergie qui y est mise... **Face à la complexité de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, restreindre les tentatives de compréhension et d'intervention est tout simplement irresponsable.** » (6)

→ **Arrêté sur l'expertise des psychologues : "Il y a une volonté de l'assujettir au champ médical** », Tribune par Laurent Dupont , Caroline Leduc , Angèle Terrier et Éric Zuliani, Publié dans Marianne, le 11/05/2021

Il vise à **mettre la profession en coupe réglée**, en la subordonnant au champ médical et aux recommandations de la Haute autorité de santé qui n'ont pourtant pas force de loi... Mais les conséquences vont bien au-delà et soulèvent **un enjeu de civilisation : l'intention depuis plusieurs décennies de remplacer les formations et pratiques psy d'écoute, de relation et de parole des champs universitaire, sanitaire, médico-social et social, par les prétendus pouvoirs du cerveau.**

- **Abandon des plateformes (PCO) qui organisent le tri des enfants**

→ « Cependant, nous soignants savons que le travail se fait pas à pas, dans sa complexité et qu'il peut y avoir des critiques mais **il faut surtout des moyens, en personnel, en formation, en lits.** Or ceux-ci vont comme peau de chagrin... Ce qui se trame actuellement vis à vis de la pédopsychiatrie renvoie un effet sidérant, ou très difficile à penser tant le projet de réforme de l'ARS est incroyablement violent dans sa forme et dans le fond et n'est pas en lien, en correspondance, avec les compétences et les connaissances du travail pédopsychiatrique.

Pour les soignants, ce projet est si éloigné de la réalité clinique de terrain qu'il ne peut être perçu que comme **une supercherie technocratique** qui vient en dénigrement ou en négation de leurs compétences.

Il est important de signifier notre refus d'une politique qui ces dernières années et actuellement met à mal la pratique pédopsychiatrique, la transforme en une mécanique protocolaire inefficace et du même coup dangereuse pour les enfants, adolescents pour lesquels nous sommes sollicités.

Ne nous laissons pas tromper par ces propos non documentés et hors-réalité qui tendent à disqualifier les soignants et le réseau de la psychiatrie infanto-juvénile, au profit d'une pensée managériale probablement ignorante de ce que des années d'études, de rencontres avec les patients et leur famille, de réflexions collectives nous ont appris.

Les soignants sont soumis aux réformes et décisions de l'État. Nous ne sommes pas responsables de ces dernières mais nous ne pouvons pas nous taire, en tant qu'experts sur le terrain de la réalité du soin. Nous souhaiterions participer à des réformes qui s'inscrivent dans un réel projet de Santé Publique et restent en cohérence avec notre travail.

Le projet de plateforme P.C.O ne permettront pas un soin psychique pour le plus grand nombre et pour les plus défavorisés.

Ces réformes sont massives car elles touchent à l'essence même du soin et aux liens entre soignants. Elles concernent l'ensemble de la pédopsychiatrie publique et privée et par continuité toute la psychiatrie allant même jusqu'à **nous faire craindre la destruction d'une pensée humaniste** » (1)

→ « Au lieu de répondre par un renforcement de ces moyens soignants publics, l'État met en place dans tous les départements ces plateformes (POC), créant un nouveau « maillage territorial », inutile puisque celui-ci était déjà en place du fait notamment de l'organisation des structures sanitaires. Ces POC ont pour rôle d'« orienter » les enfants, en libéral et/ou dans les structures de soins, puis de « coordonner » ces soins (transmission des bilans à la POC, réunion). Nos auteurs estiment que la coordination fait ordinairement défaut et que ces POC répondent à ce besoin. C'est faire là un mauvais et faux procès à ces structures et à ces professionnels, qui *par essence* sont en liens de travail constants avec tous les autres partenaires en charge de l'enfance (médicaux, scolaires, PMI, services sociaux/protection de l'enfance, libéraux, PJJ etc.). Ce (dispositif PCO) qui aboutira bel et bien à un tri, puisque les enfants non adressés par les POC devront passer en arrière de la liste d'attente. **On voit donc se dessiner une libéralisation/ubérisation des soins avec un tri effectif des enfants.** Une autre solution évitant la mise en place des POC aurait été un remboursement direct par la sécurité sociale de ces soins non remboursés en libéral, choix qui n'a pas été fait.

Ainsi est mise en place une nouvelle strate médico-administrative, usine à gaz inutilement coûteuse et compliquant à souhait l'organisation existante des dispositifs, construits depuis des années à la suite de choix réfléchis. Cela ne découle peut-être pas du hasard...

« POC » et « TND » : quelle vision de l'enfance et pour quels soins ?

De fait, la mise en place des POC va être un énorme amplificateur de cette façon plus « médicale » (suivant le processus bilans/diagnostic/traitement) d'appréhender l'enfance et ses difficultés. Par exemple, il ne s'agit plus de comprendre l'enfant dans son environnement, son vécu, son histoire, de l'écouter dans l'expression singulière de ses ressentis et besoins psychologiques, mais de faire un diagnostic selon les classifications en vigueur, DSM-5 ou CIM11, avec passation de bilans, épreuves et tests « standardisés » visant à mesurer les symptômes, les questionnaires étant souvent plaqués sur les items comportementaux du DSM. » (2)

→ « **Dans le domaine du soin, la plateforme apparaît désormais comme la solution gestionnaire miracle pour faire face à une pénurie savamment instrumentalisée depuis des années. De fait, plutôt que de considérer les enjeux réels des trajectoires thérapeutiques, d'aborder le sacrifice délibéré des structures institutionnelles déjà présentes sur un territoire, de reconnaître la mise à mal des équipes et de la disponibilité soignante, d'appréhender les effets inévitables de la restriction massive des moyens sur la qualité des soins, il paraît préférable, sur un mode managérial et technocratique, de pondre des dispositifs hors-sols, « disruptifs et innovants ...** Pourtant, dans le domaine de la pédopsychiatrie, la plateformesation est désormais lancée au pas de course, avec démagogie, autoritarisme et mépris des familles les plus précaires.... Au final, ce sont les fondements mêmes du soin institutionnel qui se trouvent attaqués par l'émergence de ces plateformes supposées coordonner l'intervention de praticiens interchangeable, dispersés sur un territoire, et sans articulation véritable de leur exercice. Ce que nos technocrates ne veulent pas comprendre – ou ce qu'ils comprennent très bien justement... C'est que, en institution, derrière tel ou tel acte thérapeutique se déploie toute une activité informelle, mais essentielle : synthèses, groupes de travail, temps de réunion à l'extérieur, de concertation avec les partenaires, consultations communes et pluridisciplinaires, soutien interpersonnel par rapport aux situations les plus éprouvantes, etc.... **Car, plutôt que de créer des places dans des institutions, on préfère mettre en place des plateformes, et hop, un petit tour de passe-passe, et le problème de l'engorgement est différé d'un an...** Enfin, visiblement, les enfants qui ne seront pas passés par ces dispositifs auront encore moins de chances de pouvoir un jour intégrer un établissement adapté, puisque les rares places seront siphonnées par l'industrie plateformes. Un tri sera donc effectué, en toute limpidité, avec des priorités accordées aux enfants présentant le Pass-Plateforme sur les listes d'attente. (3)

- Pas d'Ordre des Psychologues

→ Nous ne sommes pas des professionnels de santé inscrits comme tels dans le Code de la Santé Publique et une grande majorité d'entre nous ne souhaitent pas le devenir car notre domaine de compétences va au-delà du seul champ de la santé. **Notre spécificité est d'être des professionnels experts du psychisme issus des Sciences Humaines et Sociales. Nous nous nourrissons des différentes disciplines de notre métier. C'est un gage de haute compétence.**

En préambule de cette proposition de loi, la qualité de notre formation est remise en cause alors même qu'elle est dispensée au sein des Universités françaises par des Professeurs d'Université, des Maîtres de Conférence, des doctorants, des chercheurs et des cliniciens qui, au terme de cinq à huit années d'études pour beaucoup et de plusieurs centaines d'heures de stages encadrés au sein d'établissements publics ou de laboratoires, ont été diplômés d'un Master ou d'un Doctorat de psychologie et ont reçu le titre de psychologue, titre protégé par la Loi. (9)

Il faut ajouter à cela l'initiative récente de quelques députés Les Républicains d'une proposition de loi « *visant à la création d'un ordre des psychologues* », [enregistrée le 7 avril dernier](#) sans concertation des représentants de la profession, dans le même temps où se mettaient en place des dispositifs de remboursement de consultations psychologiques.

S'appuyant sur « l'urgence sanitaire et économique » et « l'impact de la pandémie sur le moral de nos concitoyens », remarquons d'un côté la volonté de « davantage s'appuyer sur les psychologues » – mais notons qu'il s'agit de « pallier la pénurie de psychiatres hospitaliers » –, tout en dénigrant leur « formation inégale », le marché du travail saturé, la non-protection du public – retour comme en 2004, avec l'amendement Accoyer, du soupçon de charlatanerie. (10)

- **Augmentation significative des salaires et créations de postes pérennes**

→ « Aujourd'hui, ces mêmes lieux (CMPP, CAMSP...) subissent des restructurations qui démantèlent le travail d'équipe et restreignent les capacités de prise en charge des patients, causant le désarroi des professionnels. Alors que des plateformes POC sont imposées et limitent la population accueillie aux TND, nous voulons redire ce qu'est le travail institutionnel et affirmer la place des orthophonistes au sein des équipes. Cela suppose aussi une revalorisation salariale pour leur donner envie d'y rester...

Pendant ce temps, rien n'est fait pour renforcer les équipes de soin et augmenter les salaires, car bien sûr, les réorganisations et mises en place de nouveaux projets se font toujours à moyens constants... Le gouvernement et les directions mènent une politique de réduction des coûts, et en premier lieu, des coûts du travail humain qui est présenté comme une charge.

Or, les plateformes impliquent beaucoup d'administration et d'encadrement (un coordinateur, un secrétaire et un médecin) : des coordinateurs sont embauchés pour les plateformes mais des postes de rééducateurs sont supprimés. Quel travail veut-on payer ? Le soin ou la bureaucratie ?

De plus, les collègues travaillant dans les établissements médico-sociaux n'ont reçu aucune augmentation de salaire suite au Covid-19 et ce, malgré les annonces du Ségur de la Santé, qui ne s'est pas appliqué dans le secteur associatif. Une fois encore, il a fallu descendre dans la rue, ce mardi 15 juin, pour dénoncer ces injustices et réclamer une revalorisation salariale sérieuse, pour tous. **Le manque d'attractivité de l'hôpital et des établissements médico-sociaux n'est pas dû à un manque de vocation, mais à un lourd défaut de rémunération.**

Que vont devenir les enfants en grande souffrance psychique, sociale et leurs familles extrêmement démunies que nous recevons en CMPP ? Ces "invisibles" n'ont aucun porte-parole, aucun lobby pour les représenter. Qui assurera les soins des enfants qui manifestent leur angoisse par des passages à l'acte, des troubles du comportement ? Qui apportera la contenance, la vigilance, la sécurité, la permanence, la cohérence des soins, que garantit un projet de soins réalisé grâce au travail de réflexion quotidien d'une équipe pluridisciplinaire porté par un médecin pédopsychiatre ? Ce travail est indispensable pour comprendre ce qui se joue pour les enfants aux prises dans des situations familiales, sociales, éducatives complexes. Ce n'est pas aux professionnels de porter individuellement la réponse à ces difficultés, mais bien à une équipe, dans sa force collective. Ce combat est à mener sur tous les fronts : au travail, avec nos collègues, par nos lectures et regards partagés, par des prises de parole, dans la rue, dans les urnes... par tout moyen d'action collective que nous mettrons en place ! » (5)

→ « **Nous parents**, qui avons traversé le confinement seuls avec nos enfants en situation de handicap, ou bien éloignés d'eux, avons constaté pour nos enfants la permanence des effets psychologiques liés à la crise de la Covid et redoutons que l'on n'assiste, en contradiction avec les promesses de la société inclusive, à une accentuation de leur mise à l'écart dans le contexte de pénurie d'accompagnement.

Nous psychologues, éducateurs et accompagnants de l'Éducation nationale, à l'interface des structures de soins (CMP / CMPP, CAMSP, hôpitaux de jour, centre ressources, libéral...) et du médico-social (SESSAD, IEM, ITEP, ASE, MECS...) constatons que l'école subit de plein fouet la difficulté d'accès aux soins pour les enfants qu'elle accueille et qui en ont besoin, redoublant les tensions familles-école.

Nous, pédopsychiatres et professionnels du soin, déplorons de ne plus pouvoir soigner en raison de la pénurie des vocations. Alors que nous faisons le maximum pour assurer, malgré tout, la continuité des soins, nous sommes confrontés aux injonctions administratives d'ARS qui prétendent nous détourner de nos missions dévolues à la continuité des soins au profit d'une fonction de triage des enfants.

A l'évidence, l'écart entre la stratégie annoncée comme une priorité gouvernementale – améliorer le diagnostic précoce, l'accompagnement, l'inclusion – et la réalité reste dramatique. Comment une stratégie annoncée en faveur d'interventions précoces peut-elle se mettre en place sans moyens suffisants affectés, ou pire, en retirant des moyens à ceux

qui, déjà en pénurie, s'efforcent de suivre les enfants dans la durée ? Alors que ces questions sont en elles-mêmes extrêmement préoccupantes, la crise des moyens, vous le savez, s'est doublée d'une crise de méthode. » (8)

- **Accès aux soins pour tous**

→ « **LETTRE OUVERTE A L'ARS**, Nous, pédopsychiatres de l'Aube, des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse, exerçant dans des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux, **nous indignons de l'état catastrophique dans lequel se trouve la pédopsychiatrie depuis plusieurs années... Le caractère indispensable et prioritaire de la pédopsychiatrie, les questions de démographie, d'accessibilité, et la nécessité d'une offre plus étoffée ne sont plus à démontrer.**

Les familles ont besoin d'être éclairées et conseillées dans des parcours de soins nécessairement complexes qui ne peuvent se résumer à la simple juxtaposition de thérapies et rééducations. Cela passe par un soutien attentif et une sollicitude constante. Nous demandons l'affirmation de **la place de la pédopsychiatrie de secteur, médico-sociale et libérale, comme dispositifs répondant aux besoins de soins de l'ensemble des enfants, dans des conditions d'égalité, de continuité et d'accessibilité, et à l'attribution de moyens suffisants pour lui permettre d'assurer cette mission.** » (7)

Notes :

- 1- In « Les Plateformes de Coordination et d'Orientation (P.C.O.) en Pédopsychiatrie : Non au scandale sanitaire annoncé », texte du Collectif Normand pour le Soin Psychique,
- 2- In « Les plateformes « d'orientation et coordination » pour enfants TSA/TND sont-elles si inoffensives ? »
Blog Médiapart du Dr Anne Delègue, publié dans Contes de la folie ordinaire, le 11 juin 2021
- 3- In « Plateformiser le soin ? », Blog du Dr BB, publié dans Médiapart
- 4- Communiqué de l'USP (Union Syndicale de la Psychiatrie) du 18 mai 2021 : « Est-ce le rôle de l'État de prescrire les modalités des soins psychiques ? »
- 5- In « Défendons le travail institutionnel : les orthophonistes à l'œuvre CMPP en danger: destruction programmée des soins ambulatoires », Commission Exercice Salarié, Fédération des Orthophonistes de France, Juin 2021
- 6- In « Les enfants et adolescents souffrants des dits troubles du neurodéveloppement ne sont-ils que « des processus » sans sujet ? », Séverine Ouaki, 14 Avril 2021, Collectif des 39
- 7- In « Lettre ouverte à l'ARS », Reims Décembre 2020, Signatures : BENFATTO Angela, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, responsable du CMP – CATTIP Enfants Troyes Sud et Hôpital de Jour Enfants « l'Espace Retrouvé » Troyes – EPSM Aube, BRESCHET Aurélie, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, responsable du CMP – CATTIP Adolescents « Le Temps du Devenir » Troyes – EPSM Aube, BULTEAU Michel Marie, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, responsable du CMP – CATTIP Enfants « La Maison des Mots » et Hôpital de Jour Enfants « La Parole Reconnue » de Brienne-la-Vieille et du CMP – CATTIP Enfants « Préludes » de Bar-sur-Seine – EPSM Aube, CHRETIEN Pierre, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, responsable de l'Unité d'Hospitalisation Mineurs – EPSM Aube, DELCOURT Christophe, Psychiatre et psychanalyste à Reims – Responsable médical de l'IME de Villers-Franqueux et de l'ESAT de Saint Brice Courcelles – Enseignant de la discipline, DELCOURT Thierry, pédopsychiatre en pratique privée, Reims, DEVAUX Marie-Pierre, pédopsychiatre, Directrice médicale du CMPP de Haute-Marne (Saint-Dizier, Chaumont, Langres). Ancienne responsable du pôle de pédopsychiatrie CHHM, DIOT Jean-Luc, Pédopsychiatre en pratique privée, Troyes. Ancien Médecin-Directeur en CMPP, EUTROPE Julien, Pédopsychiatre, Praticien Hospitalier, Service de Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent, CHU de Reims, HABERKORN Mireille, Pédopsychiatre, Médecine libérale, MACZYTA Eric, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, Chef de Pôle « Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent », responsable du CMP – CATTIP et Hôpital de Jour Enfants « Prémices » de Romilly-sur-Seine – EPSM Aube, MANES Antoine, Chef de clinique, Service de Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent, CHU de Reims, MOINGS Karima, Praticien Hospitalier, pédopsychiatre, Chef de Pôle Adjoint « Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent », responsable du CMP – CATTIP Enfants Troyes Nord et du CMP – CATTIP Bébés « La Découverte du Bébé » Troyes – EPSM Aube, NOVO Alexandre, Praticien Hospitalier Universitaire, Service de Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent, CHU de Reims
- 8- In « Lettre ouverte et demande d'audience », Paris le 24 Aout 2020, par AFPEN – Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale CAP – Convergence Autismes Pluriels, FDCMPP – Fédération des Centres Médico Psycho Pédagogiques, FFP - Fédération Française de Psychiatrie, RAAHP – Rassemblement pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle, UNAFAM – Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques
A l'attention de Monsieur Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Madame Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme & TND, Monsieur Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie
- 9- In « Lettre pour le retrait de la proposition de loi sur un ordre des psychologues », Pétition change.org, Collectif « Pas d'ordre des Psychologues » (POP)
- 10- Tribune publiée dans « Marianne », par Laurent Dupont, Caroline Leduc, Angèle Terrier et Éric Zuliani, le 11/05/2021
- 11- In « Menace sur le médico-social, enfance en danger », Blog de Magrebak, Médiapart, 23 janvier 2019

